



NATIONS  
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.  
LIMITEE

FCCC/SBSTA/1997/L.2  
29 juillet 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL  
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE  
Sixième session  
Bonn, 28 juillet - 5 août 1997  
Point 6 a) de l'ordre du jour

COMMUNICATIONS NATIONALES

COMMUNICATIONS DES PARTIES VISEES A L'ANNEXE I  
DE LA CONVENTION

Projet de conclusions

Propositions du Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des documents établis par le secrétariat au titre de ce point de l'ordre du jour et a approuvé la proposition du Président tendant à ce qu'ils soient examinés par l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI), conformément à la répartition des tâches envisagée entre le SBI et le SBSTA.

-----